



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **15 décembre 2017**

Délibération n° 2017-2398

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Conseil d'administration de l'association MEDIALYS - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources

Rapporteur : Monsieur le Président Kimelfeld

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 novembre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 18 décembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Gandolfi, M. Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguot, Mme Iehl, M. Jeandin, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mmes Bouzerda (pouvoir à M. Brumm), Laurent (pouvoir à M. Butin), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Bernard (pouvoir à M. Sannino), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à Mme Crespy), MM. Blache (pouvoir à M. Rantonnet), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Gouverneyre (pouvoir à M. Colin), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Fromain), M. Passi, Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), M. Rudigoz (pouvoir à Mme Panassier).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot.

Conseil du 15 décembre 2017

Délibération n° 2017-2398

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Conseil d'administration de l'association MEDIALYS - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

MEDIALYS est une association qui a été créée en 2006 à Lyon, en application de la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 relative à la cohésion sociale.

Son objet social est de favoriser le retour à l'emploi par un parcours articulant formation, emplois en contrat aidé et suivi socio-professionnel en faisant coopérer les acteurs publics et privés participant à la vie du réseau de transports en commun lyonnais et les acteurs et organismes d'insertion et de retour à l'emploi.

II - Modalités de représentation

Les membres de l'association sont des personnes physiques ou morales qui participent à la vie sociale et économique de l'agglomération ainsi qu'au développement de l'emploi.

Parmi eux, sont membres de droit le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), la Métropole de Lyon et le délégataire du réseau des transports en commun lyonnais (TCL).

De même, monsieur le Préfet du Rhône est invité à titre permanent de l'association.

Les statuts de l'association ont été modifiés par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 12 juin 2015.

Il en résulte que l'association est administrée par un conseil d'administration composé de 13 membres au minimum répartis en 2 collèges :

- le collège des collectivités composé de 6 membres dont 2 de droit représentant le SYTRAL et 4 de droit représentant la Métropole,

- le collège des acteurs de l'économie, de l'insertion et de l'emploi, composé de 7 membres au minimum, représentant des entreprises lyonnaises et des acteurs publics et privés dotés d'une expérience dans l'un de ces domaines, des représentants des plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) ou des missions locales et des personnalités qualifiées désignées par l'assemblée générale.

Par délibérations n° 2015-0039 du Conseil du 26 janvier 2015 et n° 2015-0690 du Conseil du 2 novembre 2015, la Métropole a désigné, en tant que représentants pour siéger au conseil d'administration de l'association MEDIALYS :

Titulaires
Martial PASSI
Yves JEANDIN
Christophe QUINIOU
Brigitte JANNOT

Compte tenu de la mise en place du nouvel exécutif de la Métropole, il est proposé au Conseil de procéder au renouvellement du poste précédemment occupé par monsieur Martial Passi, soit 1 titulaire ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne monsieur Jean-Luc DA PASSANO en tant que titulaire pour représenter la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'administration de l'association MEDIALYS.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2017.